

Communiqué de presse

Programme EVARS : Les AFC déposent un recours devant le Conseil d'État

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu
d'utilité publique. Agréée
comme association de
consommateur et au titre de
la représentation des usagers
dans les établissements de
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Education - Famille

La Confédération Nationale des AFC dépose ce jour un recours devant le Conseil d'État, portant sur le programme obligatoire d'*Éducation à la Vie Affective et Relationnelle et à la Sexualité* (EVARS).

Le contenu du recours vise à :

- Clarifier la place des parents dans le Programme en les distinguant des « adultes de confiance » ;
- Organiser une rencontre entre parents d'élèves et enseignants sous l'égide du chef d'établissement. La largeur des champs couverts par le programme nécessitant de faire des choix, cette rencontre permettrait de s'accorder sur le contenu des séances, les intervenants et le calendrier.

La CNAFC rappelle que les parents sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants et que l'Éducation Nationale ne peut se substituer à eux dans des domaines relevant de l'intime.

Ces modalités complémentaires visent à redonner de la sérénité dans les relations entre parents et enseignants, dans un contexte de forte dégradation de celles-ci.

À propos

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2024, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Communiqué de presse

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'utilisateurs du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».